

AES

L'objectif des **Activités Extra-Scolaires (AES)** est d'offrir à vos enfants la possibilité de pratiquer des activités sportives et/ou culturelles en dehors du temps scolaire.

Organisation

Les AES sont encadrées par des enseignants du lycée ou des intervenants extérieurs spécialisés dans une discipline artistique ou sportive.

Le Lycée fournit le matériel nécessaire à l'animation, mais les enfants doivent se présenter avec une tenue appropriée pour l'activité choisie.

Les animateurs prennent leur groupe au point de rassemblement dans la cour de la maternelle ou de l'élémentaire et conduisent les enfants jusqu'au lieu de l'activité. En fin de journée, la remise des élèves à leurs parents est assurée par l'animateur.

L'animateur n'acceptera plus la participation d'un élève dont il aura dû assumer plus d'une fois la garde pendant une durée supérieure à 15 minutes. Dans ce cas aucun remboursement ne sera effectué.

En cas d'intempéries, l'activité aura lieu en salle dans la mesure du possible, sinon l'animateur se réserve le droit d'annuler la séance.

Calendrier

Les AES sont organisées en 2 périodes, divisant l'année scolaire en 2. La cotisation pour chaque période est **ajoutée aux frais d'écolage dans les factures**.

Inscription

Les inscriptions se font en ligne (Google Form), à réception de la note d'information du bureau de la vie scolaire. Cette note fixera les dates d'inscriptions et de la période, le programme des AES et leurs tarifs.

L'inscription se fait pour une session d'une période complète.

Attention: Le nombre d'enfants étant limité par activité, la participation, ou pas, d'un enfant à un club sera fonction de l'ordre d'inscription.

La cotisation est forfaitaire et définitive. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'intempéries ou d'absence de l'élève.

Assurance

Le Lycée souscrit une assurance qui couvre chaque enfant dans le cadre des AES.